

Séance du comité administratif du 4 avril 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, tenue le 4 avril 2023, à 11 h, à la salle du conseil de la MRC de L'Érable, située au 1783, avenue Saint-Édouard, à Plessisville, à laquelle sont présents :

M. Jocelyn Bédard, préfet suppléant, maire de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes
M. Pierre Fortier, maire de la ville de Plessisville
M. Donald Lamontagne, maire de la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste
M. Gervais Pellerin, maire de la municipalité d'Inverness

Formant quorum sous la présidence de M. Gilles Fortier, préfet et maire de la ville de Princeville.

Sont également présents :

M. Raphaël Teyssier, directeur général
M. Étienne Veilleux, directeur général adjoint
M^{me} Vanessa Richer, greffière.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
3. Ordre du jour – Adoption
4. Séance ordinaire du 7 mars 2023 – Procès-verbal – Suivis et adoption
5. Administration
 - 5.1 Journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec – Appropriation surplus
 - 5.2 Sécurité civile – Renouvellement de l'entente de collaboration avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation – Approbation
6. Ressources humaines
 - 6.1 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Démission – Dépôt
 - 6.2 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Pompier – Embauche – Autorisation
 - 6.3 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Apprenti pompier – Embauche – Autorisation
 - 6.4 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Apprenti pompier – Embauche – Autorisation
7. Finances
 - 7.1 Prévisions et ratifications des dépenses de la MRC – Approbation
 - 7.2 Prévisions et ratifications des dépenses en sécurité incendie – Approbation
8. Correspondance – Documents déposés
 - 8.1 Festival de L'Érable de Plessisville – Invitation
 - 8.2 Festival des sucres / Rockfest / St-Pierre-Baptiste en fête – Invitation
 - 8.3 Sécurité routière sur le trajet scolaire – Demande d'appui
9. Divers
10. Période de questions
11. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance

M. Gilles Fortier, préfet, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres.

2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour

CA-2023-04-064 Sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu d'autoriser le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour, au besoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Ordre du jour – Adoption

CA-2023-04-065 ATTENDU l'ordre du jour transmis dans la convocation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Séance ordinaire du 7 mars 2023 – Procès-verbal – Suivis et adoption

CA-2023-04-066 ATTENDU le dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité administratif le 7 mars 2023;

ATTENDU QUE les suivis ont été faits en entier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Pierre Fortier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2023 tel que rédigé et d'autoriser sa signature par les personnes habilitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

5.1 Journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec – Appropriation surplus

CA-2023-04-067 ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC, lors de la séance tenue le 7 février 2023, a adopté la résolution numéro CA-2023-02-030, approuvant notamment l'entente relative à la Journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec à intervenir avec l'Agence forestière des Bois-Francs (AFBF) d'une durée de cinq ans, soit de 2023 à 2027;

ATTENDU QU'en vertu de cette entente, la MRC s'est engagée à verser à l'AFBF un montant de 5 000 \$ annuellement, pour la période de cinq ans, à titre de commanditaire, et ce, à la condition que l'événement se déroule sur le territoire de la MRC de L'Érable;

ATTENDU QUE les éditions précédentes de la Journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec avaient généré des profits;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

DE RÉSERVER un montant de 25 000 \$ représentant l'engagement de la MRC dans le cadre de l'entente relative à la Journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec conclue avec l'Agence forestière des Bois-Francs;

D'APPROUVER l'appropriation de l'excédent de fonctionnement non affecté – Développement économique (journée forestière).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Sécurité civile – Renouvellement de l’entente de collaboration avec le ministère de l’Économie et de l’Innovation – Approbation

CA-2023-04-068

ATTENDU QUE selon la *Loi sur la sécurité civile*, le ministre de la Sécurité publique doit élaborer et mettre à jour le Plan national de sécurité civile, et ce, avec la collaboration d’autres ministères et organismes gouvernementaux en fonction de leurs compétences respectives;

ATTENDU QUE le ministère de l’Économie, de l’Innovation et de l’Énergie (MEIE) est responsable de la mission « Activités économiques » inscrite au Plan national de sécurité civile du gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE cette mission a pour objectifs de réduire les impacts économiques d’une catastrophe ou d’un sinistre majeur sur les entreprises et les travailleurs autonomes ainsi que de favoriser la reprise de leurs activités économiques tout en assurant le maintien des emplois;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce mandat, l’entente de collaboration entre le MEIE et la MRC de L’Érable a pris fin le 31 mars 2023;

ATTENDU QU’il y a lieu de reconduire cette entente pour une durée de cinq ans, soit jusqu’au 31 mars 2028;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu :

D’APPROUVER le renouvellement de l’entente de collaboration avec le ministère de l’Économie, de l’Innovation et de l’Énergie dans le cadre de la mission « Activités économiques » inscrite au Plan national de sécurité civile du gouvernement du Québec;

D’AUTORISER le préfet à signer, pour et au nom de la MRC de L’Érable, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

6.1 Service de sécurité incendie régional de L’Érable – Démission – Dépôt

CA-2023-04-069

ATTENDU la lettre de démission du salarié ayant le numéro d’employé 70108, pompier à la caserne 13 (Saint-Ferdinand) du Service de sécurité incendie régional de L’Érable (SSIRÉ), datée du 27 février 2023;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

DE PRENDRE ACTE de la démission du salarié ayant le numéro d’employé 70108 effective le 27 février 2023.

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du comité administratif quant à l’exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

6.2 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Pompier – Embauche – Autorisation

CA-2023-04-070 ATTENDU les besoins de pompiers à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ);

ATTENDU la recommandation de M. Éric Boucher, directeur du SSIRÉ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

D'AUTORISER l'embauche de M. Philippe Lebeau à titre de pompier sur appel à la caserne 6572 (Lyster-Laurierville), avec entrée en fonction le 4 avril 2023, le tout selon la Politique des conditions de travail du SSIRÉ.

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Apprenti pompier – Embauche – Autorisation

CA-2023-04-071 ATTENDU les besoins de pompiers à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ);

ATTENDU la recommandation de M. Éric Boucher, directeur du SSIRÉ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu :

D'AUTORISER l'embauche de M. Francis Brochu à titre d'apprenti pompier sur appel à la caserne 58 (Inverness), avec entrée en fonction le 4 avril 2023, selon les conditions stipulées à son contrat de travail et dont la probation se poursuivra jusqu'à la réussite de la formation minimale pour exercer au sein d'un service incendie selon la *Loi sur la sécurité incendie* (chapitreS-3.4).

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Apprenti pompier – Embauche – Autorisation

CA-2023-04-072 ATTENDU les besoins de pompiers à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ);

ATTENDU la recommandation de M. Éric Boucher, directeur du SSIRÉ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'AUTORISER l'embauche de M. Patrick Doyon à titre d'apprenti pompier sur appel à la caserne 58 (Inverness), avec entrée en fonction le 4 avril 2023, selon les conditions stipulées à son contrat de travail et dont la probation se poursuivra jusqu'à la réussite de la formation minimale pour exercer au sein d'un service incendie selon la *Loi sur la sécurité incendie* (chapitreS-3.4).

Séance du comité administratif du 4 avril 2023

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Finances

7.1 Prévisions et ratifications des dépenses de la MRC – Approbation

CA-2023-04-073 Sur proposition de M. le conseiller Pierre Fortier, il est résolu d'approuver les prévisions et les ratifications des dépenses de la MRC pour le mois d'avril 2023, comme suit :

Prévisions des dépenses

Réquisition	Description	Montant
4444	BuroPro (divers)	362,89 \$
4445	Imprimerie Fillion (cartes d'affaires)	130,00 \$
4446	QualitéSûr inc. (thermomètres et roues - Ingénierie)	992,00 \$
4447	Amazon (cartouches)	559,00 \$
TOTAL :		2 043,89 \$

Note : Les taxes et les escomptes possibles sont exclus de ces montants.

Ratifications des dépenses

Description	Montant
Zoom (licence annuelle)	200,00 \$
Fonds des biens et services (normes - ouvrages routiers)	600,00 \$
Vision Informatique SDM (portables)	5 900,00 \$
Pierre-Gabriel Gosselin (remboursement revue)	16,00 \$
Électrique Expert S.G. inc. (réparation ballast)	246,14 \$
Jotform (ajustement licence)	105,20 \$
Jobillico (entente de service 12 mois)	2 245,00 \$
TOTAL :	9 312,34 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Prévisions et ratifications des dépenses en sécurité incendie – Approbation

CA-2023-04-074 Sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu d'approuver les prévisions et les ratifications des dépenses en sécurité incendie pour le mois d'avril 2023, comme suit :

Prévisions des dépenses

# PO	Fournisseur	Qté	Description	\$ / Unité	Total
04-001	Articles promotionnels Daniel Dupuis	6	Épinglette d'uniforme	13,95 \$	83,70 \$
04-002	ENPQ	4	Formation opérateur d'autopompe + examen et reprise (3 candidats)	656,55 \$	2 626,20 \$
04-003	ENPQ	1	Renouvellement - Gestionnaire de formation	1 046,15 \$	1 046,15 \$
04-004	Hôtel Universel	4	Séminaire sur la prévention (préventionniste et agent de prévention)	150,00 \$	600,00 \$
04-005	ATPIQ	2	Inscription séminaire sur la prévention	318,00 \$	636,00 \$
04-006	1200 Degrés	40	Boyau incendie feu de forêt	185,00 \$	7 400,00 \$
04-007	L'Arsenal	10	Sac pour feu de forêt	180,00 \$	1 800,00 \$
04-008	L'Arsenal	12	Casque Bullard LT de pompier noir	335,00 \$	4 020,00 \$
04-009	ATPIQ	2	Inscription séminaire de la prévention	320,00 \$	640,00 \$
04-010	Genytech	1	Réparation suspension arrière et autres réparations	6 500,00 \$	6 500,00 \$

Séance du comité administratif du 4 avril 2023

04-011	RD Lettrage	3	Impression des tables / Poste de commandement SSIRÉ	115,00 \$	345,00 \$
04-012	Garage Turgeon et Fils Laurierville	1	Maintenance véhicule 101	2 000,00 \$	2 000,00 \$
04-013	Dubois et Frères	2	Changement d'huile	200,00 \$	400,00 \$
04-014	SP Medical	1	Matériel premiers répondants (remboursé CIUSS)	5 376,83 \$	5 376,83 \$
04-015	SP Medical	3	Cylindre d'oxygène surplus (premiers répondants)	133,33 \$	399,99 \$
04-016	SP Medical	1	20 boîtes de gants nitrile M-L-XL + sac biorisque	415,72 \$	415,72 \$
04-017	AGSICQ	2	Inscription congrès (directeur incendie et chef de division)	725,00 \$	1 450,00 \$
TOTAL :					35 739,59 \$

Note : Les taxes et les escomptes possibles sont exclus de ces montants.

Ratifications des dépenses

<u>Description</u>	<u>Montant</u>
Atelier Genytech (réparation)	3 512,69 \$
Boivin & Gauvin inc. (programme inspection Holmatro)	668,40 \$
Ville de Princeville (entraide)	2 194,59 \$
Ville de Plessisville (entraide)	2 659,27 \$
E.M.P. inc. (travaux pelle incendie Lyster)	1 748,37 \$
ENPQ (examen)	319,20 \$
TOTAL :	11 102,52 \$

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Correspondance – Documents déposés

8.1 Festival de L'Érable de Plessisville – Invitation

CA-2023-04-075 ATTENDU QUE la MRC a reçu une invitation pour participer au Festival de L'Érable de Plessisville se tiendra les 5 et 6 mai 2023;

ATTENDU QUE la MRC souhaite participer au 5 à 7 des entreprises;

ATTENDU QUE le coût d'une table de huit personnes est de 575 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'AUTORISER l'achat d'une table de huit personnes pour le 5 à 7 des entreprises qui aura lieu le 5 mai 2023 au coût de 575 \$, taxes incluses;

D'AUTORISER le paiement de la dépense à même les activités financières de l'année en cours – Législation;

D'AUTORISER le directeur général de la MRC, à signer pour et au nom de la MRC de L'Érable, le protocole d'entente à intervenir avec le Festival de l'Érable de Plessisville inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Festival des sucres / Rockfest / St-Pierre-Baptiste en fête – Invitation

CA-2023-04-076 ATTENDU QUE la MRC a reçu une invitation pour participer aux événements touristiques qui auront lieu en 2023 à Saint-Pierre-Baptiste, soit le Festival des sucres, le Rockfest et Saint-Pierre-Baptiste en fête;

ATTENDU QUE les maires de la MRC souhaitent participer à ces événements;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Pierre Fortier, il est résolu :

D'AUTORISER une dépense maximale de 500 \$ pour l'achat de billets pour les activités qui auront lieu à Saint-Pierre-Baptiste en 2023 dans le cadre du Festival des sucres et du Rockfest;

D'AUTORISER le paiement de la dépense à même les activités financières de l'année en cours – Législation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Sécurité routière sur le trajet scolaire – Demande d'appui

CA-2023-04-077 ATTENDU QUE les Québécois ont été profondément ébranlés par le décès tragique de la petite Mariia Legenkivska, survenu à la suite d'une collision le 13 décembre 2022;

ATTENDU QUE les enfants piétons ou cyclistes sont plus vulnérables que les adultes piétons et cyclistes, alors que ces modes de transport leur permettent de se déplacer de manière autonome vers l'école ou le parc;

ATTENDU QUE la mise en place de mesures structurantes favorisant la sécurité des usagers de la route (rues conviviales, liens cyclables protégés, élargissement des trottoirs, bollards, réduction de la vitesse, dos d'âne, etc.) fait partie des priorités municipales;

ATTENDU QUE la Politique de mobilité durable du gouvernement du Québec, adoptée en 2018 avec l'objectif de vision zéro accident, n'a toujours pas été déployée;

ATTENDU QU'en 2022, 36 piétons sont morts sur le territoire de la Sûreté du Québec, qu'en moyenne, une personne piétonne meurt tous les 5 jours au Québec et que depuis 10 ans, ce sont plus de 27 000 personnes qui ont été blessées et 650 personnes qui sont décédées, alors qu'elles se déplaçaient à pied;

ATTENDU QUE selon l'Institut national de santé publique du Québec entre les années 2017 et 2023, on estime que 81 enfants âgés de 5 à 12 ans ont été blessés par un véhicule motorisé;

ATTENDU QUE la promotion des déplacements actifs entre la maison et l'école auprès des jeunes devrait être privilégiée, car les déplacements actifs sont bénéfiques et permettent l'interaction, la socialisation et favorisent l'autonomie et la santé physique, en plus, le transport actif ne produit aucune émission polluante;

ATTENDU la demande d'appui reçue de M^{me} Jacinthe Latulippe pour le regroupement de citoyens « Mettons fin à l'insécurité routière sur le trajet scolaire »;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

DE DEMANDER au gouvernement provincial :

- d'augmenter rapidement et significativement le budget accordé à l'aménagement de mesures de sécurisation prouvées et efficaces autour des écoles du Québec;
- de revoir son processus d'accompagnement et de gestion des demandes municipales à ce sujet;
- de mettre en œuvre la stratégie de prévention en sécurité routière;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Divers

Aucun point n'est ajouté.

10. Période de questions

Aucune question.

11. Levée de la séance

CA-2023-04-078

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu que la séance soit levée à 11 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gilles Fortier, préfet

Raphaël Teyssier, directeur général
et greffier-trésorier